

2-2 La politique monétaire

2-2-1 La monnaie

2-2-1-1 Les formes de la monnaie

➤ **Définition de la monnaie:**

La monnaie est constituée de l'ensemble des moyens de paiement dont disposent les agents économiques pour régler leurs transactions. C'est un bien d'échange généralement accepté par une communauté de paiement.

➤ **La monnaie est créée pour faire face aux inconvénients du troc:**

- Problème de stockage des biens et leur détérioration avec le temps ;
- Existence de biens indivisibles, Possibilité de ne pas trouver une personne qui a le besoin de votre marchandise...

➤ **La monnaie marchandise :**

Les marchandises utilisées comme monnaie ont été très variées dans le temps et dans l'espace : Bétail, coquillage, barres de sel ; etc.

Elles correspondent à une marchandise qui, par différence aux autres, représentait un symbole de richesse.

➤ **La monnaie métallique :**

La forme de la monnaie qui vient après la monnaie – marchandise est la monnaie métallique : utilisation des métaux précieux (or, argent, bronze) comme monnaie.

➤ **Les formes actuelles de la monnaie :**

• **La monnaie divisionnaire :**

Elle est constituée par des pièces ou monnaie métallique. Elle est appelée « divisionnaire » car les pièces représentaient autrefois une fraction de l'unité monétaire ;

Les pièces sont fabriquées par le trésor public et mises en circulation par Bank Al MAGHRIB (banque centrale).

• **Les billets de banque ou monnaie papier :**

Ils sont émis par Bank Al MAGHRIB. Ils disposent d'un cours légal, mais pouvoir libératoire limité (car les transactions dépassant 10 000 DH doivent être réglées par chèque ou effet de commerce).

La monnaie divisionnaire et les billets de banque constituent la monnaie fiduciaire.

Monnaie fiduciaire = Monnaie divisionnaire + Billets de banques

• **La monnaie scripturale ou monnaie de banque :**

Elle est constituée par les dépôts à vue inscrits dans des comptes ouverts sur les registres des banques au nom de leurs clients et permet des règlements effectués par de simples jeux d'écritures ;

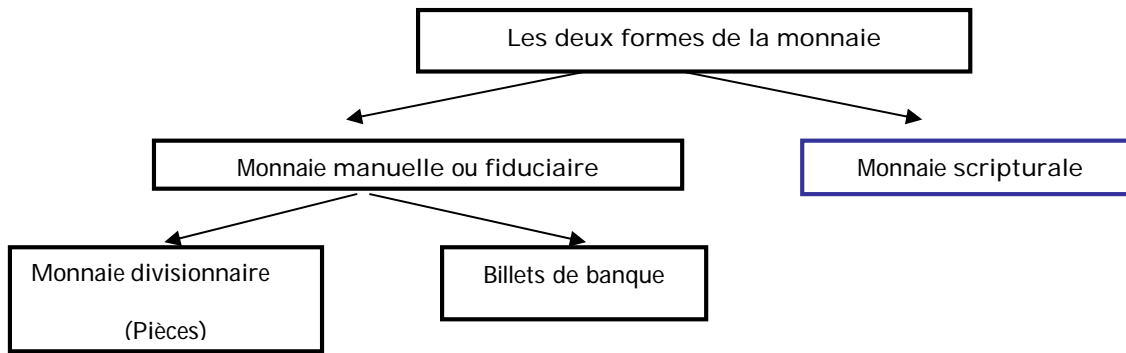
Il ne faut pas confondre la monnaie scripturale (les sommes figurant au crédit des comptes gérés par les banques pour leurs clients) et les instruments qui permettent sa circulation comme les chèques, le virement, les cartes de paiement qui sont les principaux instruments de règlement scripturaux.

• **La monnaie électronique**

La monnaie électronique, ou monétique, « peut être définie comme l'ensemble des techniques informatique, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier » Dominique PLIHON dans « La monnaie et ses mécanismes ».

Elle peut prendre deux formes principales :

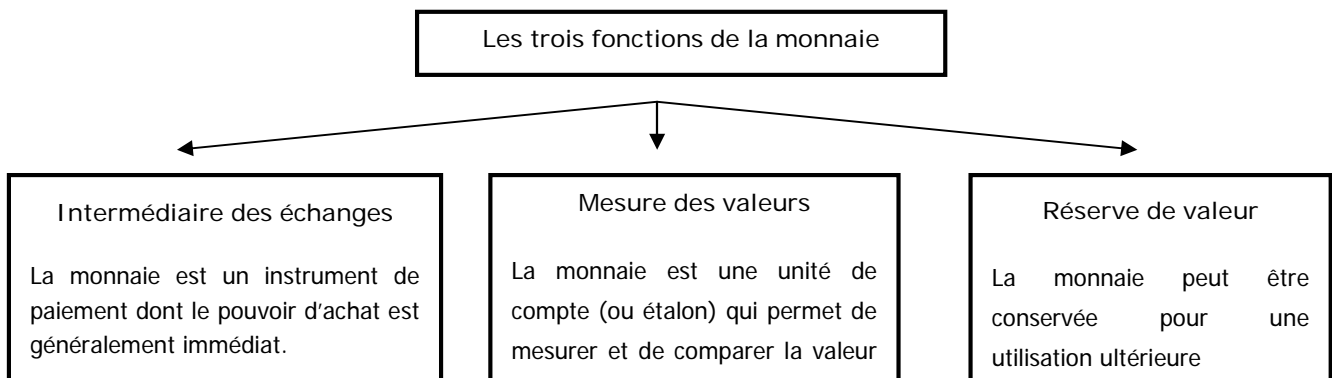
- **Porte-monnaie électronique** : carte de paiement ;
- **Porte-monnaie virtuel** : utilisation des réseaux tel que l'Internet pour effectuer des transactions à distance.



2-2-1-2 Les fonctions de la monnaie

➤ **Les fonctions ou les rôles de la monnaie :**

- ✓ La monnaie est une **unité de mesure** qui permet d'évaluer tous les biens et les services faisant partie d'un échange et ainsi de comparer leur prix.
- ✓ La monnaie est un **instrument d'échange** qui permet d'apporter une contrepartie à n'importe quel flux de marchandises.
- ✓ La monnaie est un **instrument de réserve** de valeur qui permet aux agents économiques de détenir une partie de leurs avoirs sous forme monétaire.



➤ **Les motifs de la demande de la monnaie selon J-M- Keynes:**

- ✓ **Le motif de transaction** : le besoin de monnaie résulte de la nécessité de régler les échanges courants ;
- ✓ **Le motif de précaution** : le besoin de monnaie résulte d'un désir de sécurité face aux incertitudes de l'avenir ;
- ✓ **Le motif de spéculation** : le besoin de monnaie résulte de la possibilité de tirer profit de l'évolution du taux d'intérêt.

2-2-1-3 Les agrégats monétaires

Evolution des composantes de la masse monétaire (M3) (en millions de DH)

	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	Placements à vue	Autres actifs monétaires*	M3
2007	120 045	339 677	72 421	177 854	709 997
2008	128 091	363 751	79 869	234 275	805 986
2009	136 664	391 831	87 336	246 824	862 655
2010	145 235	407 054	93 802	258 149	904 240

Rapport de Bank Al-Maghrib, 2010, www.bkam.ma

* Dépôts à terme + titres des OPCVM monétaires + valeurs données en pension + certificats de dépôts + dépôts en devises+autres dépôts

➤ **La masse monétaire**

La masse monétaire correspond à la **quantité de monnaie en circulation** dans une économie ou dans une zone monétaire. Elle est mesurée par l'agrégat M3.

➤ **Les différents agrégats composant la masse monétaire :**

- **L'agrégat M1** correspond à l'ensemble de moyens de paiement directement utilisables dans le règlement des transactions.

$$\text{M1} = \text{Monnaie fiduciaire} + \text{monnaie scripturale}$$

- **L'agrégat M2** est la somme du M1 et les avoirs à vue non utilisable par chèque.

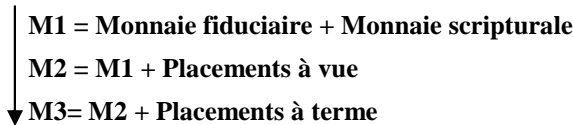
$$\text{M2} = \text{M1} + \text{dépôt sur carnet auprès des banques} + \text{dépôt sur livrets chez la caisse d'épargne nationale}$$

- **L'agrégat M3** correspond à la somme de M2 et placements à échéance fixe, mais facilement monétisables et sans perte en capital.

$$\text{M3} = \text{M2} + \text{compte à terme} + \text{bons de caisse} + \text{certificats de dépôt}$$

Les bons de caisse et les certificats de dépôt sont des titres émis par les banques.

- Un **agrégat monétaire** est un regroupement conventionnel des actifs monétaire selon leur **degré de liquidité**.



M3 correspond à la masse monétaire

➤ **Evolution de l'agrégat M3 :**

	M3	Variation en %
2007	709 997	---
2008	805 986	13,5
2009	862 655	7,0
2010	904 240	4,8

Interprétation :

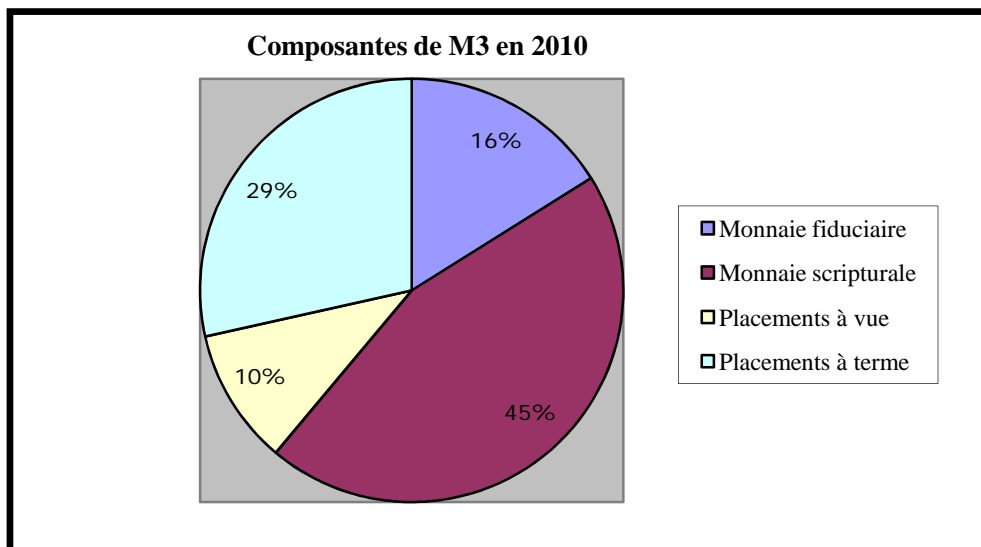
En 2008, la croissance de l'agrégat M3 s'est accélérée, s'établissant à 13,5 %. En 2009, le taux de croissance de M3 a reculé d'environ 6 points pour s'établir à 7 %. En 2009, le taux de croissance de l'agrégat M3 a poursuivi sa chute pour s'établir à 4,8 % soit une perte de d'environ 2 points par rapport à 2009 et environ 9 points par rapport à 2008.

➤ **La structure de la masse monétaire en 2010**

	Montants en millions DH	Structure en %
Monnaie fiduciaire	145 235	16,1
Monnaie scripturale	407 054	45,0
Placements à vue	93 802	10,4
Placements à terme	258 149	28,5
M3	904 240	100

Interprétation :

La monnaie scripturale constitue la composante principale de la masse monétaire (45 %) suivi du placement à terme (28,5 %) et de la monnaie fiduciaire (16,1 %), alors que les placements à vue ne représentent que 10,4 % de la masse monétaire.



2-2-1-4- Les contreparties de la masse monétaire

➤ Les contreparties de la masse monétaire :

* **Avoirs extérieurs nets** : provient des opérations réalisées avec l'extérieur. Son évolution est liée à la situation de la balance des paiements : l'excédent de la balance des transactions courantes par exemple va induire une création monétaire d'origine extérieure consécutive du nouvel apport de devises.

* **Crédit intérieur global** :

- **Concours à l'économie** : correspond aux financements consentis aux ménages et aux entreprises ;
- **Créances sur le trésor** : résulte de l'endettement de l'Etat.

➤ **La création monétaire a trois origines :**

✓ **La distribution des crédits par les banques** : principale source de création monétaire, lorsque une banque accorde un crédit à une entreprise ou un ménage, la somme sera inscrite à l'actif et au passif de son Bilan.

Exemple : La banque « B » a accordé un crédit de 2 000 DH à l'entreprise « ABC ». Le Bilan de la banque se présente comme suit :

Actif	Bilan Banque B	Passif
Crédit à « ABC » (à l'économie) + 2 000	Compte de l'entreprise « ABC » + 2 000	Cette somme est apparue par un simple jeu d'écriture. Donc, il y a création monétaire.

L'entreprise « ABC » utilisera les 2 000 DH pour effectuer des règlements.

Le remboursement du crédit entraîne une destruction de la monnaie.

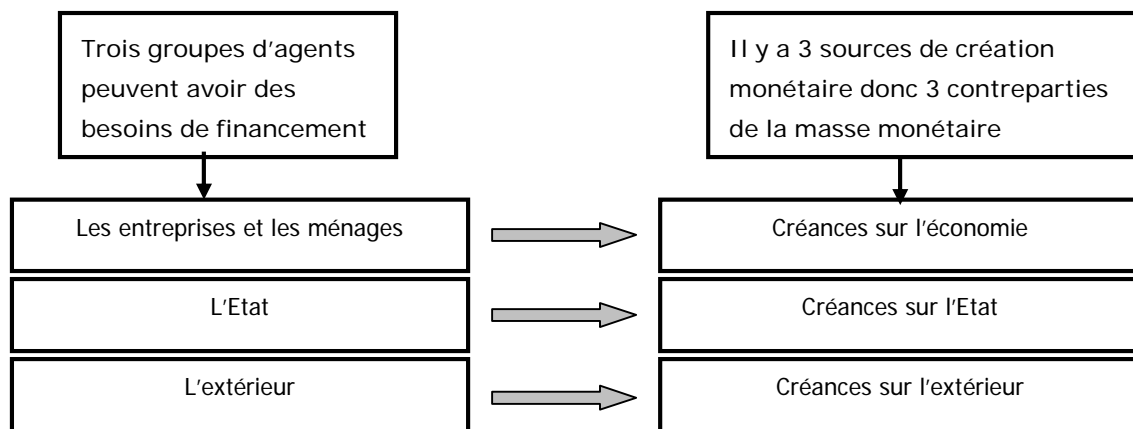
✓ **Le financement du déficit budgétaire** : Lorsque les dépenses de l'Etat sont supérieures à ses recettes, un déficit apparaît. Ce dernier est financé par l'emprunt : avances de la banque centrale et crédits accordés par les banques.

- ✓ **L'acquisition de devises par la banque centrale** : La banque centrale achète des devises aux agents économiques. En contrepartie, elle émet la monnaie nationale. A l'inverse, elle détruit la monnaie lorsque les devises sont demandées par les agents économiques.

Remarque : la principale source de création monétaire est les concours à l'économie. Ainsi, pour atteindre les objectifs de la politique monétaire, la banque centrale doit surveiller le volume des crédits accordés aux ménages et entreprises en agissant sur le taux d'intérêt.

Les créances détenues par le secteur bancaire en contrepartie de la monnaie créée s'appellent les contreparties de la masse monétaire (au sens de M3).

Les contreparties de la masse monétaire



2-2-2 Le système financier

2-2-2-1 La finance indirecte : le système bancaire marocain.

- ✓ **Système financier** :

C'est l'ensemble des institutions et des mécanismes ayant pour objet de **mettre en relation** les **besoins de financement** des uns avec les **capacités de financement** des autres. Il regroupe le marché des capitaux (financier et monétaire) et les institutions financières assurant la collecte des ressources et la distribution de financement, soit sous forme de titres négociables, soit sous forme de dépôts et de crédits.

- ✓ **Economie d'endettement et économie de marché de capitaux**

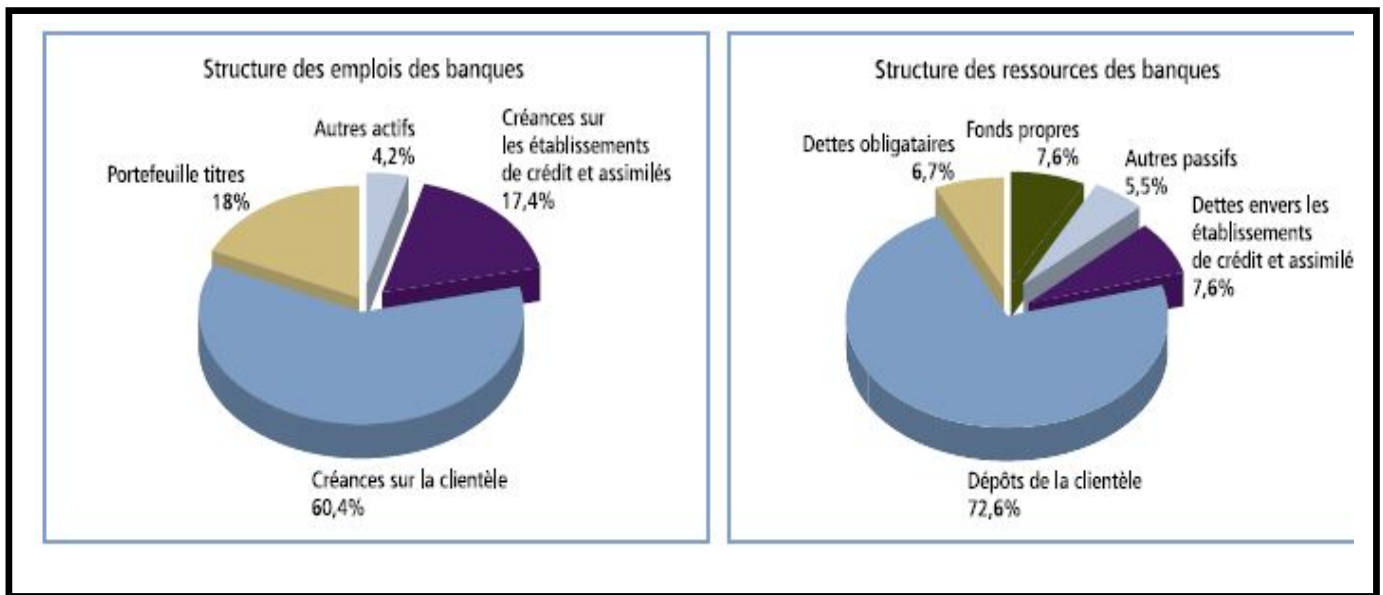
- **L'économie de l'endettement** : c'est une économie dans laquelle prédomine le **financement par crédit bancaire**. Les entreprises sont donc fortement endettées auprès des banques qui se refinancent auprès de la Banque centrale.

Au Maroc, l'année 2006 a été marquée par la promulgation de la loi n°34-03 (loi de 14 Février 2006) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui consacre **l'autonomie de la banque centrale** en matière de supervision et l'habilité notamment à octroyer les agréments pour l'exercice de l'activité bancaire, à édicter toute les normes en matière comptable et prudentiel, à prononcer des sanctions à l'égard des établissements qui ne respectent pas les dispositions légales et réglementaires et à traiter les difficultés des établissements de crédit.

✓ Les différents intervenants dans le système bancaire marocain :

Intervenant	Présentation et mission
Bank Al Maghrib	<p>La banque centrale du Royaume du Maroc, dénommée « Bank Al-Maghrib », est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été créée en 1959 en substitution à l'ancienne « Banque d'Etat du Maroc ».</p> <p>Elle a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercer le privilège de l'émission des billets de banque et des pièces de monnaie ayant cours légal sur le territoire du Royaume. - Mettre en oeuvre les instruments de la politique monétaire pour assurer la stabilité des prix. - Conseiller le Gouvernement dans le domaine financier. - Veiller au bon fonctionnement du marché monétaire et à assurer son contrôle.
Etablissements de crédits	<p>Sont considérés comme établissements de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réception de fonds du public ; - les opérations de crédit ; - la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion » <p>Article 1 de la loi n°34-03 (14 Février 2006).</p>
Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne	<p>Organe de consultation en matière de la politique monétaire (comme la monnaie, l'épargne, le crédit, le taux d'intérêt et le marché financier).</p>
Comité des établissements de crédit	<p>Instance créée en vue de faciliter les prises de décisions de BAM sur les questions inhérentes à l'activité des établissements de crédit.</p>
Commission de discipline des établissements de crédit	<p>Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer, au gouverneur de Bank Al-Maghrib, les sanctions disciplinaires à prononcer en application des dispositions de la loi.</p>
Associations professionnelles	<p>Les associations professionnelles des établissements de crédit étudient les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de banque et de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs, la formation du personnel et les relations avec les représentants des employés.</p>

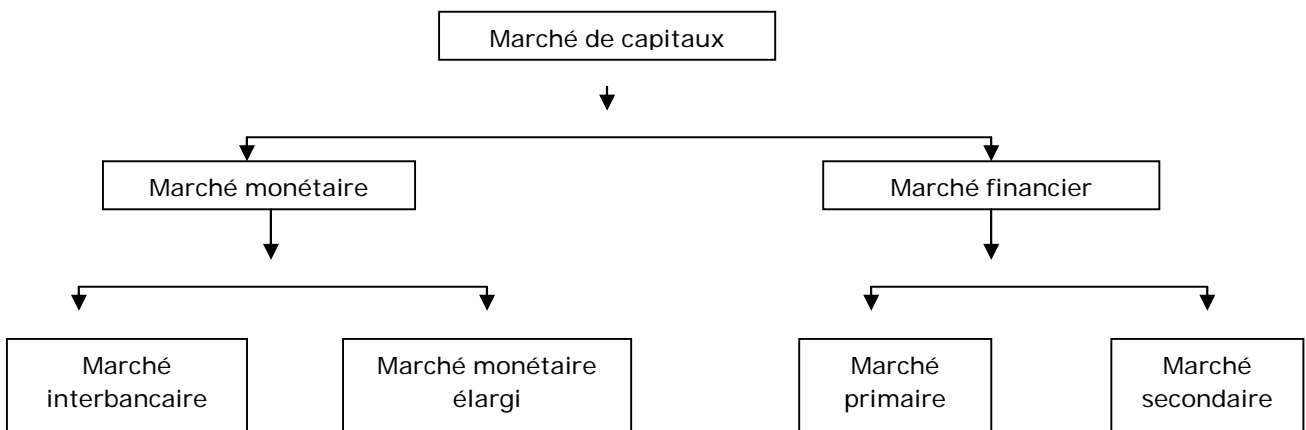
- ✓ **Emplois et ressources des établissements de crédit** (Bank Al Maghrib, Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et le résultat des établissements de crédit, 2009).



2-2-2-2 La finance directe : marché des capitaux (point déjà détaillé dans la partie 1)

Rappel :

Le **marché des capitaux** est un marché sur lesquels se rencontrent les offres et les demandes de capitaux, respectivement des agents à capacité de financement et des agents à besoin de financement.



- ✓ **Marché interbancaire** : marché réservé aux établissements de crédit. Il leur permet de placer ou d'emprunter de la monnaie émise par la banque centrale pour une durée qui peut se limiter à 24 h.
En intervenant sur le marché monétaire, la banque centrale maîtrise la quantité de monnaie en circulation et le niveau des taux d'intérêt
- ✓ **Marché monétaire élargi** : il est ouvert à tous les agents qui placent ou empruntent de la monnaie contre divers titres, pour l'essentiel des bons du trésor, émis par l'Etat, des certificats de dépôt émis par les institutions financières ou des billets de trésorerie émis par les entreprises.

2-2-2-3 La bourse des valeurs de Casablanca

➤ Historique :

La Bourse de Casablanca a initié, le 07 novembre 1929, sa première séance de cotation. En 80 années d'existence, l'institution a connu trois importantes réformes.

La première, en 1948, a attribué à la Bourse de Casablanca la personnalité morale. La seconde, en 1967, a permis de la réorganiser, juridiquement et techniquement, et de la définir comme un établissement public. Enfin, en 1993, la promulgation d'un ensemble de textes de loi portant réforme du marché financier, a doté la Bourse de Casablanca du cadre réglementaire et technique nécessaire à son émergence.

➤ Les intervenants

• La bourse de Casablanca

La Bourse de Casablanca est une société anonyme en charge de l'organisation et de la gestion du marché boursier.

• Les sociétés de bourse

[Les sociétés de bourse](#) ont pour objet, outre l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières, la garde des titres, la gestion des portefeuilles de valeurs mobilières en vertu d'un mandat, le conseil à la clientèle et l'animation du marché des valeurs mobilières inscrites à la cote.

Les sociétés de bourse participent également au placement des titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne et assistent ces dernières à la préparation des documents d'information destinés au public.

• Le conseil déontologique des valeurs mobilières : CDVM

Établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le [CDVM](#) est l'autorité de marché. Il a pour mission de :

- Protéger l'épargne investie en valeurs mobilières ou tous autres placements réalisés par appel public à l'épargne.
- Veiller à l'information des investisseurs en valeurs mobilières en s'assurant que les personnes morales qui font appel public à l'épargne établissent et diffusent toutes les informations légales et réglementaires en vigueur.
- Veiller au bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières en assurant la transparence, l'intégrité et la sécurité.
- Veiller au respect des diverses dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier.

➤ Indices

- MADEX (Moroccan Most Active Shares Index) Indice de capitalisation composé des **valeurs les plus actives de la cote**, il intègre l'ensemble des valeurs cotées en continu. Calculé et diffusé depuis le 1^{er} Janvier 2002, le MADEX a pour base 1000 au 31/12/1991.
- MASI (Moroccan All Shares Index) Indice global de capitalisation, le MASI est composé de **toutes les valeurs de type "actions" cotées** à la Bourse de Casablanca. Calculé et diffusé en temps réel, le MASI a pour objectif de présenter l'évolution du marché dans son ensemble et de fournir une référence à long terme.

➤ La structure du marché

La Bourse est un marché réglementé sur lequel sont publiquement négociées les valeurs mobilières, il comprend :

- **Le Marché Central** : marché centralisé gouverné par les ordres.
- **Le Marché de Blocs** : marché de gré à gré, où sont négociés des blocs de titres de taille importante, dans des conditions de cours issues du marché Central.

➤ **Les avantages de l'introduction en bourse**

- Financer simplement et moindre coût des projets d'investissement ;
- Bénéficiaire d'exonération fiscale ;
- Augmenter la notoriété de l'entreprise ;
- Obtenir un Label de bonne gouvernance ;
- Pérenniser l'avenir de la société.

➤ **La contribution de la BVC au financement de l'économie nationale est encore faible pour les raisons suivantes:**

- Le caractère familiale de bon nombre d'entreprise marocaines limite considérablement leur possibilité d'ouverture et par conséquent leur croissance ;
- Les marocains sont loin d'être imprégnés de la culture d'épargne à risque ;
- Les conditions parfois contraignantes pour accéder à la bourse (CA > 10 Millions de DH).
- Les avantages fiscaux octroyés ne sont peu intéressants ;
- Le nombre de SA au Maroc est très limité.
- Faible liquidité du marché.
- L'introduction dans un marché peu dynamique et peu transparent peut être dangereux pour des entreprises en pleine croissance.

➤ **Conditions d'admission :**

Sur le marché des actions

	Marché Principal	Marché Développement	Marché Croissance
Profil des entreprises	Grandes entreprises	Entreprises de taille moyenne	Entreprises en forte croissance
Capitaux propres minimum en millions de DH	50 MDH	Pas de limite fixée	Pas de limite fixée
Chiffre d'affaires minimum en millions de DH	Pas de limite fixée	Plus de 50 MDH	Pas de limite fixée
Nombre d'exercices certifiés	3	2	1
Comptes consolidés	Oui (Si l'entreprise dispose de filiales)	Facultatif	Facultatif

2-2- 3 - Objectifs et actions de la politique monétaire

2-2-3-1 Notion et fondements théoriques de la politique monétaire

• **Définition de la politique monétaire :**

La politique monétaire est un instrument de la politique économique qui consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie tout en veillant à la stabilité de la monnaie.

Une quantité de la monnaie en circulation ne doit pas être faible pour ne pas obliger les agents économiques à limiter leurs activités économiques, ni trop élevée pour ne pas provoquer une hausse des prix (inflation).

La politique monétaire dépend de la banque centrale.

• **Les apports théoriques :**

✓ **La politique monétaire comme moyen de lutter contre l'inflation : Les classiques**

Les économistes libéraux considèrent que la politique monétaire doit avoir la stabilité des prix comme seul objectif. Pour eux, la monnaie est neutre à long terme sur la production et l'emploi.

Irving Fisher montre, avec la théorie quantitative de la monnaie, que le niveau général des prix est déterminé par la masse monétaire et donc que l'inflation est due à une création monétaire excessive : une augmentation de la quantité de la monnaie en circulation entraîne une augmentation des prix (avec le plein-emploi et la stabilité de la vitesse de la circulation de la monnaie).

Milton Friedman (chef de file des monétaristes), l'objectif de toute politique monétaire est la stabilité des prix (empêcher l'inflation). L'inflation a pour cause l'accroissement anormal de la quantité de la monnaie en circulation.

✓ **La politique monétaire comme instrument de régulation conjoncturelle : les keynésiens**

Pour les keynésiens, la monnaie n'est pas neutre et a des incidences sur la production et l'emploi. Des taux d'intérêt faibles favorisent l'investissement et donc la production.

Selon Keynes, la monnaie joue un rôle actif dans l'économie, les crédits distribués par les banques permettent de financer la production et stimulent par conséquent l'activité économique. La pensée keynésienne peut être résumée à travers la célèbre phrase : « tant qu'il existe du chômage, l'emploi varie proportionnellement à la quantité de la monnaie, lorsque l'économie connaît le plein emploi, les prix varient proportionnellement à la quantité de la monnaie ».

2-2-3-2 Objectifs de la politique monétaire

Objectifs finals (carré magique)	Objectifs intermédiaires
<ul style="list-style-type: none"> - La croissance économique ; - La stabilité des prix ; - La réduction du chômage ; - La réduction du déficit extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'intérêt : Les autorités monétaires fixent un niveau souhaitable pour les taux d'intérêt. Les taux sont normalement déterminés selon la loi de l'offre et la demande sur le marché monétaire. Mais la banque centrale, qui est un acteur très important sur le marché monétaire, peut orienter le taux d'intérêt ; • Taux de change : Les autorités monétaires peuvent utiliser les instruments monétaires pour atteindre un certain niveau de taux de change. Ainsi, un pays peut rechercher une dépréciation de sa monnaie pour relancer ses exportations, ou au contraire, une appréciation de sa monnaie pour faire baisser les prix des importations. • Evolution raisonnable de la masse monétaire : Ils portent sur l'évolution des agrégats monétaires, c'est-à-dire les différents indicateurs de la masse monétaire. Les autorités monétaires fixent un taux de croissance pour l'augmentation annuelle de la masse monétaire. Durant l'année les autorités monétaires vont utiliser des instruments appropriés pour que la masse monétaire ne dépasse pas le niveau fixé.

• Les types de la politique monétaire

Politique monétaire expansive (détente)	Politique monétaire restrictive (resserrement)
<u>Objectif</u> : Relance de l'activité économique, de la consommation et de l'emploi	<u>Objectif</u> : Maîtrise de l'inflation et recherche de compétitivité
<u>Moyen</u> : Baisse des taux d'intérêt	<u>Moyen</u> : Hausse des taux d'intérêt
<u>Effets</u> : Hausse de la consommation Hausse de l'investissement Baisse du chômage conjoncturel Risque d'inflation Baisse du taux de change Stimulation des exportations	<u>Effets</u> : Baisse de la consommation Baisse de l'investissement Hausse du chômage conjoncturel Maîtrise de l'inflation Hausse du taux de change Baisse des exportations

2-2-3-3 Actions de la politique monétaire

• Actions à objectifs internes :

✓ **Action sur les liquidités bancaires (Réserve monétaire)** : Les réserves obligatoires sont des dépôts non rémunérés que chaque banque doit effectuer sur son compte à la Banque centrale (Bank Al Maghreb). C'est un compte bloqué d'avoirs en monnaie Banque centrale. Le taux de Réserves Obligatoires peut augmenter et limiter la création monétaire. Ce taux peut aussi diminuer et entraîner l'augmentation de la masse monétaire.

✓ **Actions sur le marché monétaire :**

- **Taux directeur** : c'est le taux d'intérêt au jour le jour décidé par la banque centrale pour intervenir directement ou indirectement sur la portion interbancaire du marché monétaire où les banques se refinancent ou replacent leurs excédents de liquidités.

* **Cas de politique de stabilisation :**

↗ Taux créditeur → ↗ des taux débiteurs → ↘ demande de crédit → ↘ de la masse monétaire → Maîtrise de l'inflation.

* **Cas de politique de relance :**

↘ Taux débiteur → ↘ des taux débiteurs → ↗ demande de crédit → ↗ Investissement → ↗ Production et du Chômage.

- **Open Market** : intervention de la banque centrale sur le marché monétaire pour vendre (cas d'excès de liquidités) ou acheter des titres (cas d'insuffisance de liquidités) afin de réguler la quantité de monnaie en circulation.

- **Réescompte** : c'est une opération qui consiste, pour une banque centrale, à acheter un effet de commerce avant son échéance à une banque ou à un organisme financier qui l'a déjà escompté, en remettant le montant de la créance, déduction faite du taux d'escompte officiel, appelé taux de réescompte et fixé par la banque centrale. Le réescompte est utilisé par les banques pour se refournir en liquidité auprès de la banque centrale.

Si le taux de réescompte est élevé, les banques ne seront pas incitées à réescompter les effets de commerce auprès de la banque centrale, donc elles limiteront l'escompte des effets de leurs clients. Cette mesure réduira la distribution du crédit et la masse monétaire.

- **Swaps de change** : c'est une double opération de change dont l'une est faite au comptant et l'autre à terme. Ainsi, on aura achat (ou vente) au comptant contre une vente (ou achat) à terme de devise.

Si une personne détient des devises dont il n'a pas l'utilité immédiate : Le SWAP de change lui permet d'échanger temporairement ces devises contre des DH ou d'autres devises, tout en ayant la certitude de pouvoir refaire l'opération inverse à une date et à un cours déterminés par avance.

Le SWAP de change constitue une source de financement en attendant l'utilisation des devises et dispense le détenteur de devises de recourir à tout autre type de financement. Comme il permet une couverture contre le risque de change.

• **Actions à objectifs externes**

- **En situation de change fixe** : la banque centrale peut décider une dévaluation (décision officielle des autorités monétaires, dans un système de change fixe, à diminuer la valeur de la monnaie nationale par rapport à un étalon de mesure : or, autre monnaie,...) ou une réévaluation (opération contraire : augmenter) de la monnaie nationale.

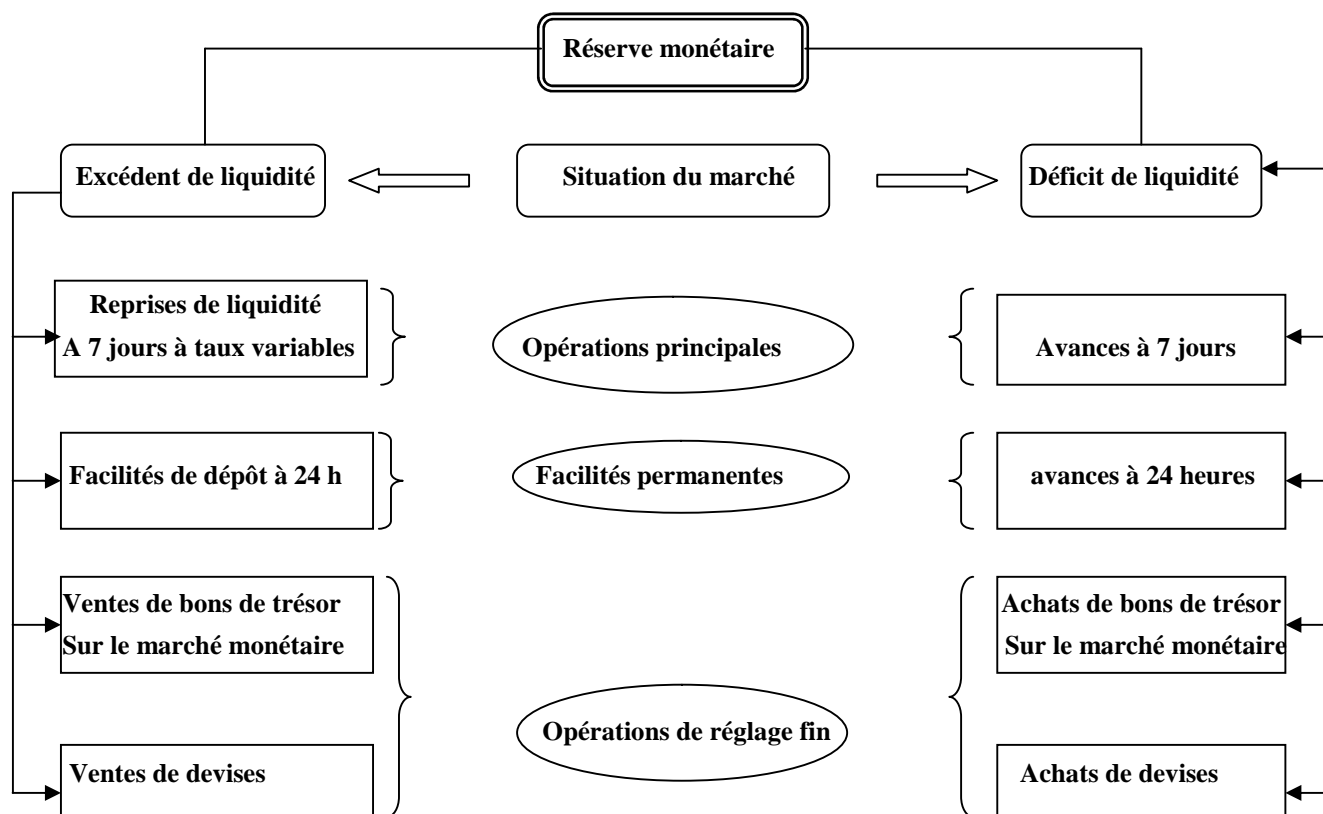
- **En situation de change flottant** : la banque centrale peut intervenir sur le marché de change pour soutenir la monnaie nationale en cas de dépréciation (diminution de la valeur de la monnaie nationale, constatée sur le marché de change, par rapport à une ou plusieurs autres devises) ou pour stabiliser le taux de change en cas d'appréciation (augmentation de la valeur de la monnaie nationale par rapport à une ou plusieurs autres devises).

Remarque : Autres instruments de la politique monétaire

- **L'encadrement du crédit** : C'est une mesure qui impose aux banques des quotas de crédit à ne pas dépasser. Il s'agit de limiter le pouvoir de création de monnaie par les banques. Ce système a été supprimé en 1993 et donc remplacé par la politique de désencadrement de crédit.
- **La sélectivité du crédit** : Les autorités monétaires autorisent l'ouverture de crédit à des secteurs d'activité qu'elles cherchent à promouvoir : grande industrie, tourisme,...

Mais, Les deux instruments appelés aussi les instruments de contrôle direct de la masse monétaire ont été supprimés début des années 90 en raison de leurs conséquences négatives sur le financement de l'économie marocaine.

Intervention de Bank Al-Maghrib sur le marché monétaire avec l'objectif d'influencer le taux interbancaire



Les instruments d'intervention de Bank Al-Maghrib peuvent être regroupés en des opérations à son initiative et des opérations à l'initiative des banques.

A/ Les opérations à l'initiative de Bank Al-Maghrib

- Les opérations principales :

Quand les prévisions de la Banque centrale montrent que le taux interbancaire tend à s'orienter à la hausse à cause d'une pénurie de liquidités ou d'une hausse de la demande sur le marché monétaire, la Banque utilise des avances à 7 jours sur appel d'offres, principal moyen de refinancement des banques, pour injecter des liquidités et orienter le taux interbancaire vers le niveau cible. A l'inverse, les reprises de liquidités à 7 jours sur appel d'offres, principal instrument de retrait des liquidités excédentaires, lui permet d'atténuer les pressions à la baisse du taux interbancaire en situation d'abondance de liquidité.

- Les opérations de réglage fin :

* **Les opérations d'open market** consistent en des interventions à l'achat ou à la vente sur le marché secondaire des bons du Trésor. L'achat ferme permet d'alimenter les banques en monnaie banque centrale, alors que la vente ferme assure un retrait durable de liquidités.

* **Les swaps de change**, effectués pour des besoins de politique monétaire par voie d'appel d'offre ou de gré à gré, sont des contrats de vente ou d'achat de dirhams contre devise, assortis respectivement de clause de rachat ou de revente, à un taux de change préétabli.

B/ Les opérations à l'initiative des banques :

Certaines variations imprévues de la demande ou de l'offre sur le marché monétaire peuvent avoir lieu d'un jour à l'autre ou au cours d'une même journée. Ces variations peuvent se traduire par un écart significatif entre le taux interbancaire et le

niveau souhaité par Bank Al-Maghrib. Aussi, Bank Al-Maghrib a-t-elle mis en place des facilités permanentes à la disposition des banques, afin de faire face à un besoin ponctuel de liquidité ou de placer un excédent de trésorerie. Il s'agit des avances à 24 heures et des facilités de dépôt à 24 heures.

C/ La réserve monétaire

La réserve monétaire permet à Bank Al-Maghrib d'augmenter les besoins des banques en monnaie banque centrale. Bank Al-Maghrib impose à ce titre aux banques de conserver sur leurs comptes courants auprès d'elle une proportion de leurs exigibilités.